



Communiqué de presse du 06.09.2012

Systemes de protection de l'enfance:

Une comparaison internationale des systèmes de protection de l'enfance dans cinq pays, l'Australie, l'Allemagne, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni, émet des recommandations, scientifiquement fondées, pour une amélioration de la protection de l'enfance en Suisse.

Protéger efficacement les enfants de la violence et des abus est l'objectif déclaré de tous les Etats qui ont signé la Convention internationale des Droits de l'Enfant des Nations Unies. Les Etats organisés sous forme de fédération sont confrontés à des défis spécifiques pour la mise en place d'un système de protection de l'enfance efficace et à grande échelle. C'est aussi le cas de la Suisse où la responsabilité de la protection de l'enfance appartient principalement aux cantons et aux communes. D'une part, cela permet de répondre aux besoins locaux, mais d'autre part, cela peut compliquer la coordination de la protection de l'enfance et rendre difficile une vision d'ensemble. Il s'avère donc utile de regarder au-delà de nos frontières pour analyser la façon dont d'autres s'acquittent de cette tâche exigeante et pour identifier les voies particulièrement prometteuses.

Comparaison internationale de systèmes de protection de l'enfance efficaces

C'est la raison pour laquelle le «Fonds Suisse pour des projets de protection de l'enfance» (voir encadré), récemment créé, a commandé une étude à la Haute Ecole Spécialisée de Berne. L'objectif était d'analyser dans différents pays la mise en place des systèmes de protection de l'enfance, de comparer les bonnes pratiques au niveau international et d'examiner leur possible application en Suisse.

Dans une première étape, des chercheurs locaux ont réalisé une étude dans 5 pays sélectionnés (Australie, Allemagne, Finlande, Suède et Royaume Uni). Dans une deuxième étape, les résultats ont été soumis à un groupe d'experts composé de spécialistes suisses du droit, de la science et d'acteurs de terrain qui ont à leur tour étudié les possibilités d'application en Suisse et ont émis des recommandations pour la Suisse.

Recommandations pour la Suisse

Les 14 recommandations émises pour la Suisse indiquent aux décideurs politiques et aux acteurs de terrain des pistes scientifiquement fondées pour faire progresser encore plus efficacement la protection de l'enfance en Suisse. Les recommandations comprennent des mesures tant au niveau national que cantonal, mais aussi en matière d'éducation, de participation des familles et d'application des mesures de prévention et d'intervention. Ces recommandations interviennent à différents niveaux, sont coordonnées entre elles et vont dans deux directions: d'une part la mise en place d'un système efficace d'urgence et de soutien quand des cas de violence ou d'abus sont constatés et, d'autre part, un système de détection et de prévention qui identifie les groupes de population vulnérables et veille par des mesures de prévention à ce que l'on n'en arrive pas à des cas d'urgence.

Un résumé des 14 recommandations ainsi que l'ensemble de l'étude sont téléchargeables en allemand, français, italien et anglais sur www.kinderschutzfonds.ch/publication.



Schweizerischer Fonds für Kinderschutzprojekte
Fonds Suisse pour des projets de protection de l'enfance
Fondo svizzero per progetti di protezione dell'infanzia

Contact:

Pour toute question concernant l'étude:

Manuela Krasniqi, tél. 031 322 91 69,
manuela.krasniqi@bsv.admin.ch
Questions Enfance et Jeunesse,
Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS)

Pour toute question sur le «Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance»:

Muriel Langenberger, présidente, tél. 031 324 81 93,
muriel.langenberger@bsv.admin.ch
Responsable Questions Enfance et Jeunesse,
Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS)

Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance

L'association d'utilité publique «Fonds suisse pour des projets de protection de l'enfance» (autrefois PPP . Programme National pour la Protection de l'Enfant), identifie et soutient des projets de prévention et de formation fondés sur les faits et apportant des résultats mesurables. Des projets de recherche appliquée visant à combler des lacunes scientifiques dans le domaine du travail de prévention sont également soutenus. La diffusion active des résultats, des observations et des expériences doit permettre de former à moyen terme un réseau de savoir qui profitera à tous les acteurs de la protection de l'enfance et contribuera ainsi à améliorer durablement la protection de l'enfance.

L'association réunit sous forme d'un partenariat public-privé le savoir et les réseaux existants d'acteurs publics et privés, et complète par ses activités les structures et organisations existant dans le domaine de la protection de l'enfance. Les trois organisations fondatrices sont:

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Oak Foundation
UBS Optimus Foundation

www.kinderschutzfonds.ch